

Charte

Utilisation du logo du Contingent belge

Adaptation du logo

Le logo est disponible en 9 couleurs différentes, qui sont les couleurs représentées dans notre identité visuelle. L'utilisation d'autres couleurs est interdite. Vous pouvez trouver ces logos dans le fichier "Belgian_Contingent_logo.zip". Le logo ne peut être modifié et toutes les proportions doivent être conservées.

Règles d'utilisation du logo pour les campagnes de collecte de fonds

Lorsque le logo est placé sur un produit ayant pour but de collecter des fonds, il doit respecter les règles suivantes :

- Le produit ne peut être lié à des marques d'alcool ou de tabac.
- Les produits doivent être vendus uniquement sur le territoire belge (le plus local possible).
- Les produits doivent provenir d'une marque portant des valeurs éthiques (exemple : ne pas employer des enfants dans leur production).

Transparence envers le CMT du Contingent belge

Pour l'achat de produits sur lesquels notre logo sera utilisé, il est obligatoire d'obtenir une autorisation explicite du CMT du Contingent belge. Le Contingent belge produira également des objets portant notre logo, nous devons nous assurer que les campagnes de collecte de fonds n'entrent pas en concurrence.

Nous encourageons les campagnes de collectes de fonds !

Si vous avez des questions ou s'il y a un objet portant notre logo que vous souhaitez acheter, n'hésitez pas à contacter le responsable image du CMT.

CMT image

timon.tjoens@guiding-scouting.be

